

Rapport d'orientation budgétaire 2022

Conseil Municipal du 04 mars 2022

A quoi sert LE D.O.B. ?

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif. Il doit permettre d'informer sur la situation financière de la ville, de poser les orientations stratégiques de l'action municipale actuelle et à venir et de présenter les perspectives tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour le Budget 2022 dans le cadre de la stratégie financière définie et portée par l'équipe municipale.

Que doit-il expliquer ?

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a précisé que ce débat devait se tenir sur la base d'un rapport qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des dépenses des effectifs communaux.

Comment se Structure le R.O.B. ?

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

I. Le contexte financier et budgétaire de la commune

- A/ L'analyse rétrospective 2015-2020**
- B/ Projections du CA 2021**
- C/ Evolution des dépenses d'équipements**

II. Le contexte économique national pour l'année 2022

Les éléments de contexte de la loi de Finances 2022 - Les perspectives économiques

III. Les orientations budgétaires 2022

- A/ Les principales dispositions de la loi de finances 2022**
- B/ Le projet budgétaire**

IV. Les autres éléments du R.O.B

- A/ Structure et gestion de la dette**
- B/ Structure et évolution des effectifs communaux**
- C/ Rapport égalité Femme/Homme**

I - LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE

A- L'analyse rétrospective 2014-2020

1-Le fonctionnement

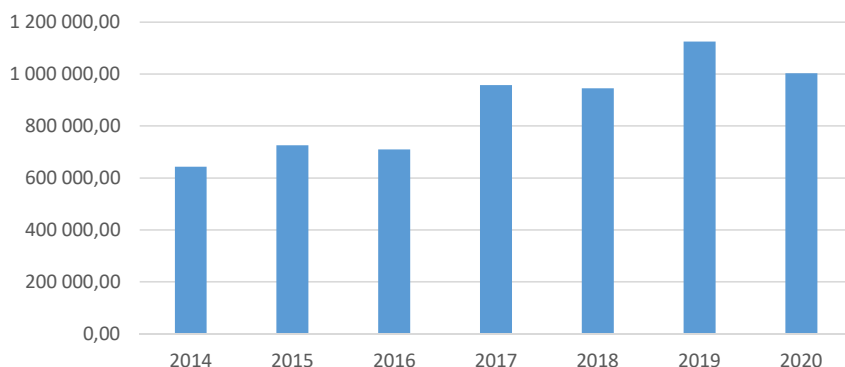
Au cours de la période 2015-2019, la ville présente une courbe d'évolution des dépenses de fonctionnement relativement stable. Après une augmentation de 1,51% en 2017, la ville a stabilisé ses charges. Le désendettement constaté depuis 2019 permet également de limiter la charge de la dette.

Pour autant, la ville n'a cessé de développer ses politiques publiques et mis en place des actions dans les domaines tels que l'éducation, la culture, le sport ou le développement durable.

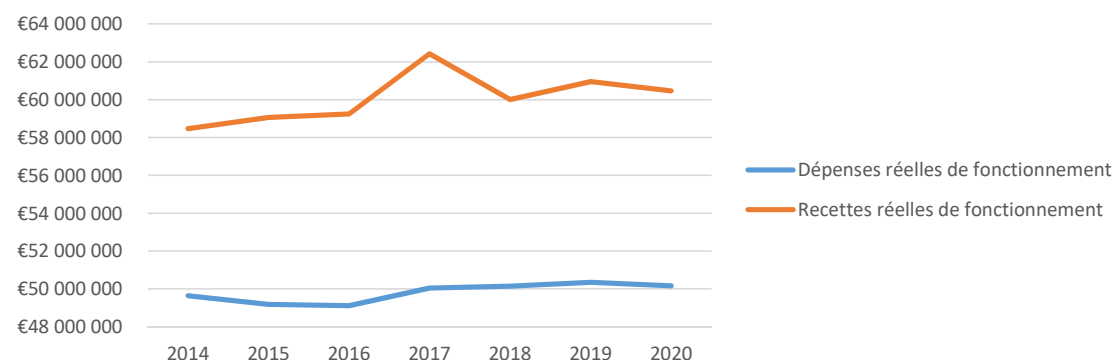
Du point de vue des recettes, la ville montre un dynamisme sur toute la période. Jusqu'en 2019, la dynamique était à rechercher dans l'offre de services proposés : produits des services scolaires et périscolaires, produits des locations mobilières, etc., mais également au niveau des dotations telles que la dotation de solidarité urbaine ou la part majorée de la dotation nationale de péréquation.

L'exercice 2020 est, quant à lui, à analyser à part tant le contexte sanitaire a affecté la courbe de nos dépenses et recettes. D'une part, les dépenses ont connu une baisse liée à la fermeture temporaire des équipements municipaux, à l'annulation des manifestations, etc. Dans le même temps, la ville a dû faire face à de nombreuses dépenses imprévues : soutien de l'économie locale, moyens de protections de la population et des agents municipaux. D'autre part, les recettes ont été affectées : tout particulièrement les produits de services suite aux fermetures de services municipaux et aux contraintes sanitaires fortes sur cette période. Malgré le contexte économique lié à la crise sanitaire, la ville a pu constater la poursuite de la reprise des cessions immobilières sur son territoire amorcée depuis 2017.

Évolution des droits de mutation de 2008 à 2020



Evolution consolidée des dépenses/recettes



L'ensemble de ces éléments permettent à la ville de maintenir un bon niveau d'épargne brute et cela malgré la dynamique des projets municipaux et la crise sanitaire.

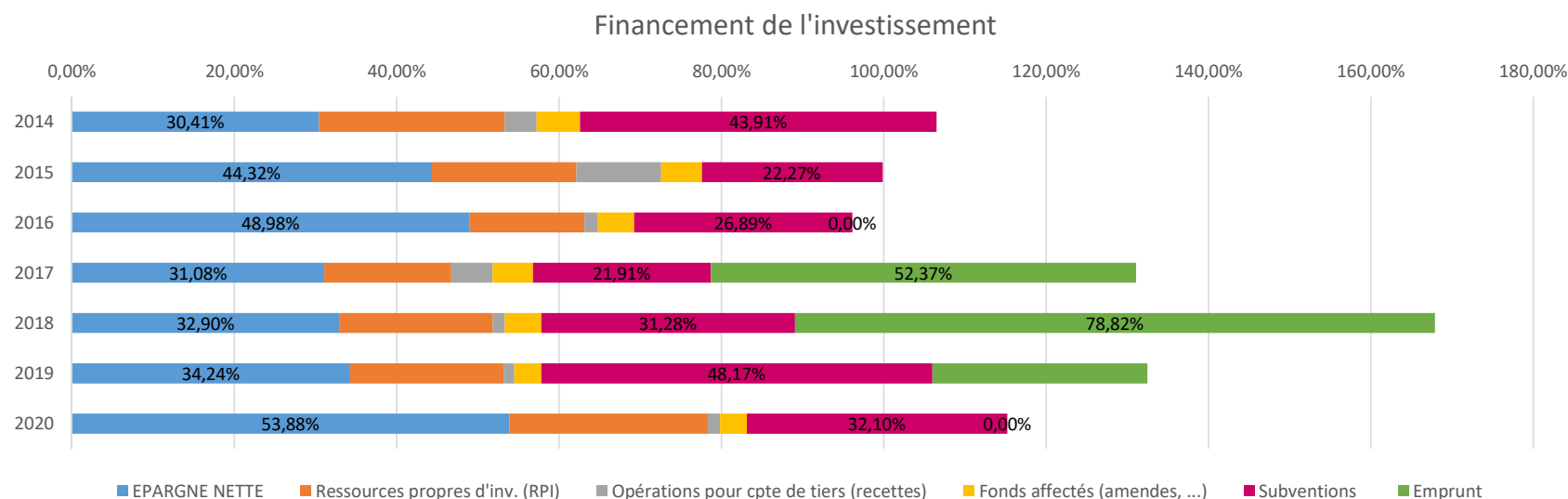
Épargne brute : c'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement en prenant en compte les frais financiers. Elle mesure la capacité d'autofinancement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 Année COVID	Variation 2014-2020
Recettes réelles de fonctionnement	58 118 825	59 339 985	58 610 403	58 792 071	59 465 418	61 024 585	61 581 680	5,96%
Dépenses réelles de fonctionnement	48 782 924	48 329 427	48 099 738	49 075 373	49 083 756	49 749 773	49 324 508	1,11%
(=) Epargne brute	9 335 901	11 010 558	10 510 665	9 716 698	10 381 663	11 274 812	12 257 172	31,29%
(-) Remboursement des emprunts	5 372 667	5 395 368	4 900 697	4 956 202	4 475 457	4 466 109	4 080 129	-24,06%
(=) Epargne nette	3 963 234	5 615 190	5 609 968	4 760 496	5 906 206	6 808 703	8 177 043	106,32%

2- L'endettement

Depuis 2019, la ville poursuit la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement. Pour autant, la ville de Douai se désendette.

Ce désendettement s'explique par le dynamisme des recettes qui a permis de limiter le besoin au recours à l'emprunt. Le niveau de fréquentation de nos équipements publics ,hors contexte sanitaire, comme la reprise immobilière ont généré un autofinancement s'ajoutant à l'excellent niveau de subventionnement de ces dernières années.

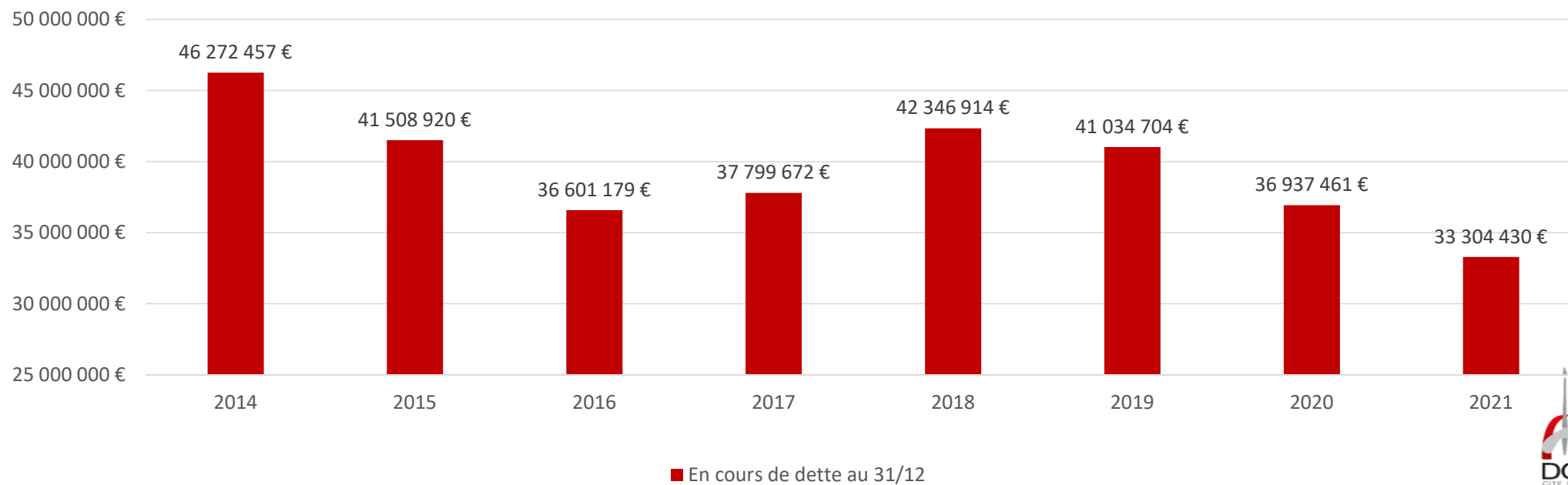


L'encours moyen de dette par habitant continue d'être en dessous de la moyenne des villes de la strate, soit 895€ (Moyenne strate : 997€).

Ainsi, sa capacité de désendettement (rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute qui exprime, en années, la durée nécessaire pour rembourser la dette de la ville si l'on y consacre la totalité de l'autofinancement dégagé) représente 3,3 ans en 2020 contre 3,8 ans en 2015 (moyenne de la strate : 7,9 ans).

Le taux moyen d'emprunt s'élève à 2,69%.

En cours de dette au 31/12



B- Compte administratif 2021

Retraitée et consolidée pour permettre l'analyse, la projection des dépenses et des recettes 2021 transcrit une reprise des dépenses comme des recettes de fonctionnement en 2021.

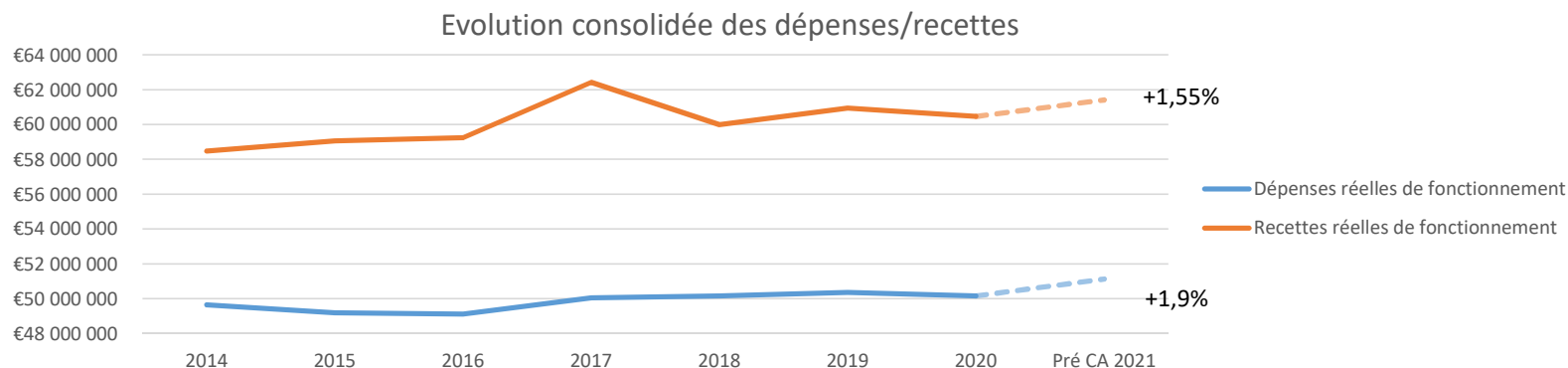
L'exercice 2021 est marquée par une reprise de l'activité de nos équipements municipaux mais aussi par la mise en œuvre des délibérations cadres. Cette année a vu le développement de politiques d'animations tant au niveau de l'enfance (développement des « Séjours Ado », de l'accueil périscolaire, lancement de la Cité éducative Douai-Waziers), de l'insertion sociale (mise en place de la médiation sociale), que par un programme soutenu de manifestations et d'événements (organisation des manifestations sportives, festival des Binbins, Douai d'hiver, etc.).

Le déploiement de chacune de nos politiques publiques se réalise dans un cadre d'une culture de la recette avec une recherche permanente de financements extérieurs et de recherches de l'offre économiquement la plus avantageuse pour la ville tant dans son prix que techniquement.

Les efforts combinés permettent de maîtriser l'évolution de nos dépenses à +1,9%.

Du point de vue des recettes, l'augmentation est de +1,55%. La ville retrouve un niveau de recettes équivalent à 2019 en raison de la croissance forte du secteur immobilier et des financements de nos partenaires. Une partie de nos recettes demeure pourtant impactée par les contraintes fortes liées à la crise sanitaire et ne retrouve pas le niveau d'avant crise (produits des spectacles, droits d'entrée et activités des piscines, produit du stationnement).

Enfin, 2021 est le reflet des choix volontaristes de l'équipe municipale notamment en ce qui concerne la politique tarifaire des services scolaires et périscolaires.



1- Les recettes de fonctionnement

Des cessions immobilières (519k€) et des régularisations d'exercices antérieurs d'assurances statutaires (287k€) permettent de maintenir les recettes exceptionnelles au même niveau qu'en 2020.

Le chapitre 73 évolue fortement grâce au dynamisme des droits de mutations à titre onéreux (+531k€) tandis que le chapitre 70 marque une reprise de la fréquentation des services proposés aux usagers douaisiens sans pour autant atteindre celle d'avant crise sanitaire.

Seul le chapitre 75 connaît une forte baisse compte tenu des aides aux loyers accordées en 2021 et par la fin du bail emphytéotique de la gendarmerie en juillet 2021.

Enfin, le chapitre 74 doit être retraité des modifications d'imputations des exonérations de fiscalité versées par l'Etat qui sont désormais imputées au chapitre 73 (environ 1,3M€).

	CA 2020	CA 2021 Provisoire	Variation	%
BUDGET CONSOLIDE				
Impôts et taxes (chapitre 73)	37 837 425 €	39 792 223 €	1 954 798 €	5,17%
Dotations et participations (chapitre 74)	18 958 633 €	17 718 673 €	- 1 239 960 €	-6,54%
dont DGF	15 039 706 €	15 223 746 €	184 040 €	1,22%
Produits des services (chapitre 70)	1 900 540 €	2 456 246 €	555 705 €	29,24%
Autres produits courants (chapitre 75)	1 358 106 €	880 570 €	- 477 536 €	-35,16%
atténuations de charges (chapitre 013)	67 074 €	53 911 €	- 13 163 €	-19,62%
Total recettes de gestion	60 121 778 €	60 901 623 €	779 845 €	1,30%
Produits exceptionnels (y compris provision et produit financier)	1 459 902 €	1 454 505 €	- 5 397 €	-0,37%
Total recettes de fonctionnement	61 581 680 €	62 356 128 €	774 448 €	1,26%

2- Les dépenses de fonctionnement

2021 est marquée par la reprise d'une part importante des activités municipales (manifestations sportives, reprise de la saison du théâtre, évènements tels que le festival des Binbins, Douai d'hiver). Face à cette reprise, le contexte sanitaire a malgré tout impacté l'année 2021 par des manifestations annulées, des fermetures de services ou le renforcement des conditions préalables à l'accueil des usagers en raison des protocoles sanitaires.

En parallèle, c'est également un exercice budgétaire marqué par le développement de projets municipaux (Cité éducative Douai-Waziers, développement des services scolaires et périscolaires, médiation sociale).

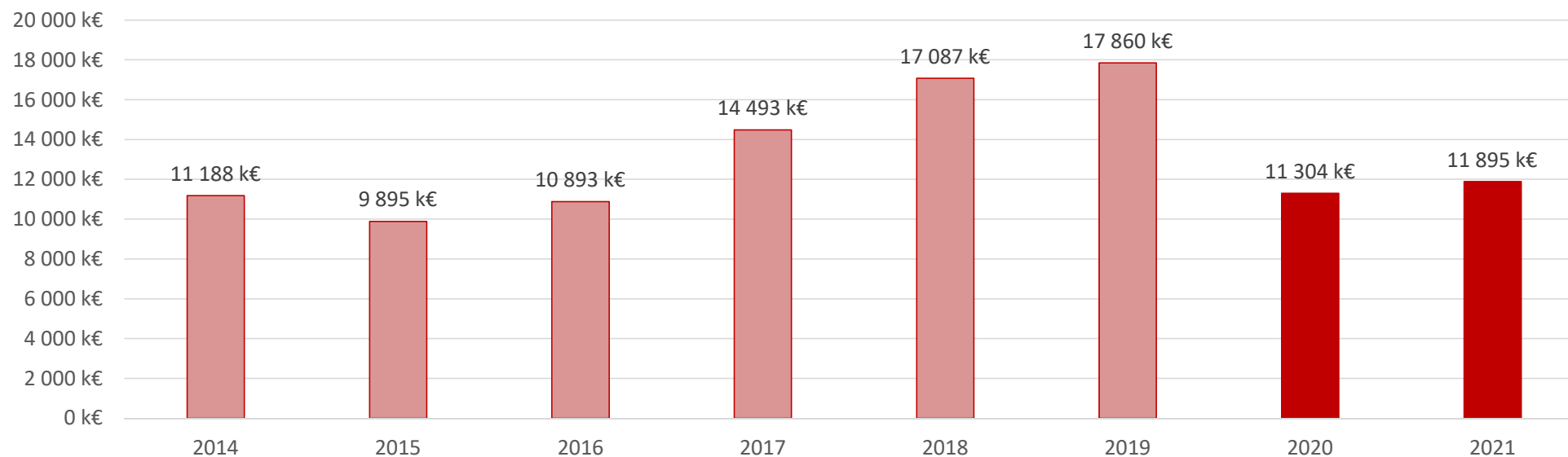
Dépenses de fonctionnement	CA 2020 Année COVID	CA 2021 Provisoire	Variation	%
BUDGET CONSOLIDE				
Charges à caractère général (chapitre 011)	11 042 975 €	11 349 630 €	306 654 €	2,78%
Charges de personnel (chapitre 012)	28 113 901 €	29 038 368 €	924 468 €	3,29%
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	9 438 259 €	9 400 505 €	- 37 754 €	-0,40%
Atténuations de produits	106 384 €	118 557 €	12 173 €	11,44%
Total dépenses de gestion	48 701 518 €	49 907 060 €	1 205 541 €	2,48%
Charges exceptionnelles (y compris provision)	389 824 €	286 019 €	-103 805 €	-26,63%
Total dépenses de fonctionnement hors dette	49 091 342 €	50 193 079 €	1 101 737 €	2,24%
Intérêts de la dette	1 077 182 €	948 062 €	-129 120 €	-11,99%
Total dépenses de fonctionnement	50 168 524 €	51 141 141 €	972 616 €	1,94%

C- Evolution des dépenses d'équipements

L'année 2021 marque la première année de mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement dont le niveau d'exécution s'est confronté aux conséquences de la crise sanitaire : contraintes d'approvisionnements des chantiers, pénurie de main d'œuvre, perte d'efficacité des équipes sans cesse en réorganisation face aux imprévus de la pandémie.

Malgré cela, la ville atteint un niveau de réalisation des dépenses d'équipements de 60,66 %, par rapport aux crédits votés lors du budget primitif 2021.

Opérations d'équipements



Une évolution des dépenses maîtrisée, le développement de la culture de la recette, la diminution de la charge de la dette via le désendettement et la reprise du secteur immobilier sur le territoire permettent à la ville de présenter un excellent niveau d'épargne brute pour l'exercice 2021.

Il ne doivent pour autant pas masquer la perte de recettes des produits de gestion et l'impact des choix volontaristes de la ville sur nos produits de services.

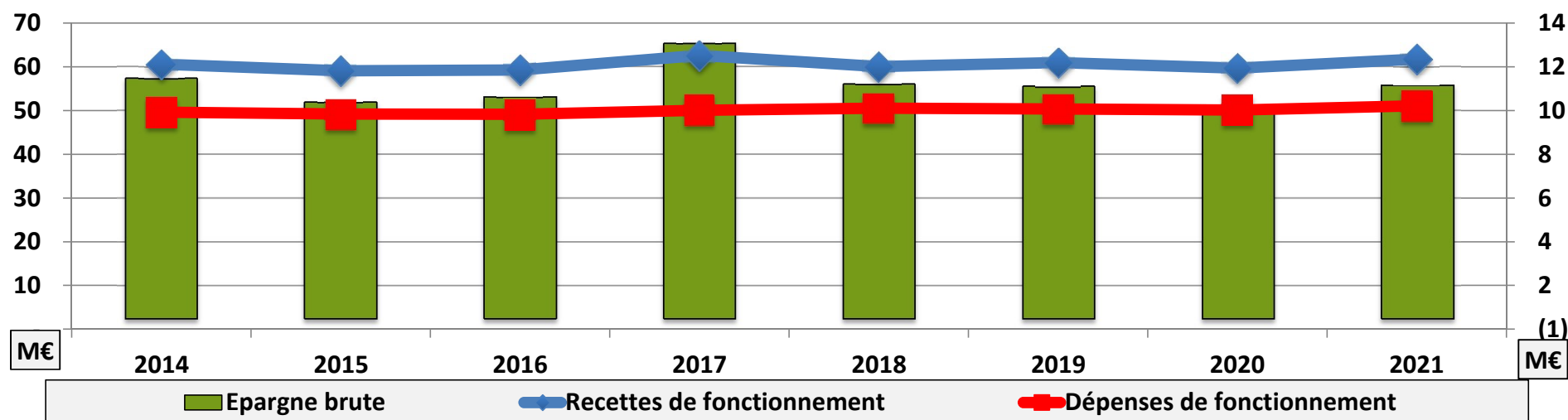
Le projet de loi de finances 2022 s'inscrit dans le prolongement de la loi de finances pour 2021. Il s'agit également du dernier de la mandature présidentielle.

L'année 2022 et les suivantes s'annoncent pleines d'incertitudes non seulement sur l'impact de l'évolution des critères financiers permettant le calcul des dotations de l'Etat et sur le risque inflationniste.

Au-delà, se posent les questions suivantes :

- quelles reformes de la décentralisation seront proposées par le prochain chef de l'Etat?
- qui prendra en charge le rétablissement de la dette à hauteur de 100% du PIB (116% actuellement)?

Ce contexte incite à la prudence pour les années à venir en dépit du contexte très favorable qu'ont apportés les résultats 2021.



Base de données : crédits réalisés au compte administratif

II - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL POUR L'ANNÉE 2022

Perspectives économiques

Le Projet de Loi de Finances 2022 a définitivement été adopté le 15 décembre 2021. La loi de finances pour 2022 a ainsi été promulguée le 31 décembre suite à son examen par le Conseil Constitutionnel.

La loi de finances se base sur diverses hypothèses de croissance pour établir ses principaux postes budgétaires (dont la partie consacrée aux relations financières avec les collectivités locales). Pour 2022, le gouvernement a construit le projet de loi de finances, et donc la loi de finances, à partir d'une prévision de croissance de 4% et d'une évolution des prix hors tabac de 1,5 %.

Les principaux éléments de cadrage économique sont les suivants :

1. Concours de l'Etat aux collectivités territoriales

- **Stabilité des concours financiers de l'Etat :**

Au titre de 2022, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est fixé à 26,78 Md€. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal (+ 95 M€ pour les dotations de péréquation des communes : Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale).

- **Stabilité de la dotation d'intercommunalité, composante de la DGF des intercommunalités :**

Au titre de 2022, l'enveloppe de la DGF entre EPCI qui se situe à un peu plus d'1,6 milliard d'euros, notamment avec la reconduction d'une enveloppe unique pour la dotation d'intercommunalité avec un critère de revenus des habitants pour sa répartition.

2. Dotations

- Poursuite de la progression de la péréquation + 190 M€ (+3,8%) : + 95 M€ pour la DSU (+3,76%) soit 2,402 Md€ et + 95 M€ pour la DSR (+3,49%) soit 1,757 Md€.
- Stabilité des Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

3. FPIC

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC), qui assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés, est maintenu à 1Md€.

4. Dotations d'investissement

La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est désormais inscrite à l'article L2334-42 du CGCT avec comme axes prioritaires au financement des priorités arrêtées par le gouvernement :

- la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics,
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
- le développement du numérique,
- la création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires,
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Son montant est de 570 M€ pour 2022, majorée de 337 millions d'euros. L'enveloppe DSIL est ainsi portée à 907 millions d'euros. Ces crédits additionnels sont destinés à financer en priorité les projets de redynamisation des centralités figurant dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et notamment les projets des collectivités bénéficiaires du programme « Action Cœur de ville ».

5. Plan de relance : « France relance »

En septembre 2021, le gouvernement avait présenté un vaste plan de relance de 100 milliards d'euros sur 2 ans autour de trois priorités :

- Compétitivité et innovation : (35Md€) : baisse des impôts de production, développement industriel sur les territoires, soutien aux entreprises, programme d'investissements d'avenir,
- Transition écologique : (30Md€) : transports, rénovation énergétique des bâtiments, transition énergétique des entreprises, amélioration de la richesse des sols et biodiversité,
- Cohésion sociale et territoires (35Md€) : emploi et formation, investissement hôpitaux et recherche, collectivités locales (5Md€), autres (aides sociales, rénovations des ponts).

Le projet de loi de finances pour 2022 prévoit la poursuite du déploiement du plan de relance en 2022.

6. Fiscalité

Poursuite de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation : les 20% des résidences principales restant redevables bénéficieront d'une exonération partielle de 65 % en 2022. Pour rappel, en 2021 l'exonération partielle était de 30 %. En 2023, elle sera totale.

A ce titre, la compensation versée par l'Etat sera abondée dès lors que la ville aura perçu des rôles supplémentaires concernant l'exercice 2020 en 2021. Il s'agit ici de prendre en compte le retard pris par l'Administration fiscale dans la fiabilisation des bases fiscales 2020 suite au contexte de crise sanitaire.

Cette réforme fiscale est à l'origine de la réforme des critères servant de calcul aux dotations. La suppression de la taxe d'habitation a pour conséquence de vider de son contenu le panier fiscal qui servait jusqu'alors aux calculs du potentiel fiscal, potentiel financier, etc. La loi de finances pour 2022 a adapté en conséquence l'ensemble des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale). Elle intègre en outre de nouvelles ressources aux indicateurs financiers communaux afin de renforcer leur capacité à refléter la richesse relative des collectivités. Une fraction de correction est mise en place afin de neutraliser complètement les effets de ces réformes en 2022 puis d'en lisser graduellement les effets jusqu'en 2028.

De façon progressive, cette réforme introduit des recettes telles que le produit des droits de mutations à titre onéreux, de la taxe sur la publicité extérieure dans l'évaluation des richesses de la collectivité. Mécaniquement, leur dynamisme impactera le montant des dotations perçu par la ville.

La revalorisation des bases fiscales pour les locaux d'habitations et industriels est de 3,4%, contre 0,2% en 2021. Celles des locaux professionnels est, quant à elle, estimée à 0,6%.

Enfin, la loi de finances 2022 modifie le partage du produit de la taxe d'aménagement entre la commune et l'EPCI. Désormais, lorsque la commune perçoit la taxe d'aménagement celle-ci est partagée, en tout ou partie, avec l'EPCI compte tenu de la charge des équipements publics relevant de sa compétence sur le territoire de la commune.

III - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

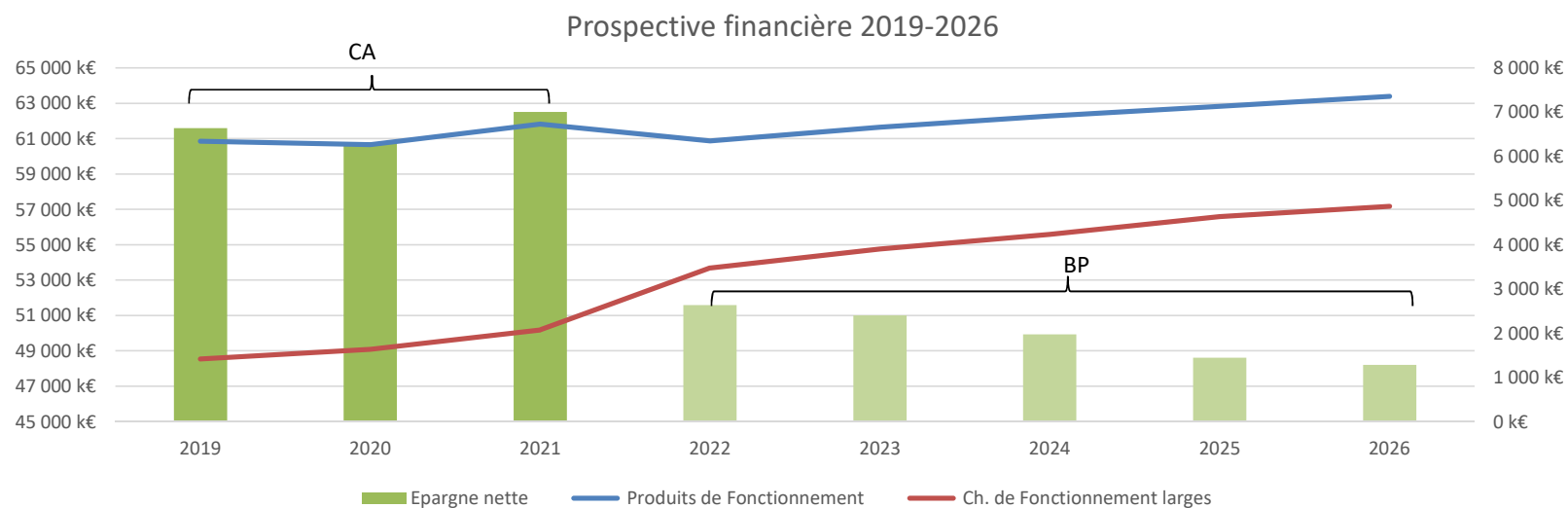
Contexte :

Le projet de budget primitif 2022 sera proposé au vote du conseil municipal en mars prochain.

Le projet de BP s'inscrit dans le contexte budgétaire de la loi de finances pour 2022, présenté ci-après.

Il a été construit sur la base de la prospective financière et dans le respect des leviers définis pour le mandat :

- Evolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement,
- Epargne nette : plancher 1,5M/an,
- Délai de désendettement strictement inférieur à 9 ans,
- Pas d'augmentation de la fiscalité (sous réserve d'un contexte budgétaire stable).



A- Les principales dispositions de la loi de finances 2022

Eléments de contexte de la loi de finances 2022 :

- La DGF (dotation globale de fonctionnement)

Le montant de la DGF est stabilisé à 26,78 Md€ en 2022.

Pour rappel , la DGF est composée de la dotation forfaitaire, de la dotation nationale de péréquation et de la dotation de solidarité urbaine.

L'augmentation de la DSU permet de maintenir les principales dotations de l'Etat en fonctionnement à un niveau équivalent à 2018.

Montant 2022 pour Douai = DGF : 6 300 000 € (6 336 406 € en 2021) – DSU = 8 435 000 € (8 305 435 € en 2021) – DNP : 548 000 € (581 905 € en 2021).

- Le FPIC (le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales)

Montant 2022 pour DOUAI = 620 000 € (641 646 € en 2021).

A noter, depuis 2018, Douais Agglo reverse le FPIC perçu aux communes via un abondement de la dotation de solidarité communautaire.

Dans le cadre de la mise en place de la gratuité des transports, la part de la DSC ainsi reversée sera diminuée de 290 287 €. La ville percevra désormais un montant de 140 856 € contre 431 143 € en 2021.

- Le FDPTP (le fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle)

Montant 2022 pour DOUAI = 280 000€ (281 085 € en 2021)

Cette recette de péréquation versée par le département sur le fondement d'établissements industriels exceptionnels sur le territoire est en constante diminution depuis 2016. Les modalités de répartition fixées par le département évoluent chaque année. L'enveloppe devrait être maintenue au même niveau qu'en 2021.

En dépit d'une baisse de 36% entre 2017 et 2019, la recette devrait être stable malgré la sortie de cette variable d'ajustement de l'enveloppe normée.

- La DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)

Pour la DSIL 2022, les dossiers ont été constitués. Les dossiers de demandes de subvention ont été transmis en décembre 2021.

Les projets ci-dessous pourraient répondre aux conditions d'attribution :

- Construction d'une maison de proximité à Frais Marais,
- Isolation et transformation des établissements scolaires,
- Aménagement d'une cour oasis à l'école de la Solitude,
- Programme de renouvellement des installations de chauffage.

B - Le projet budgétaire

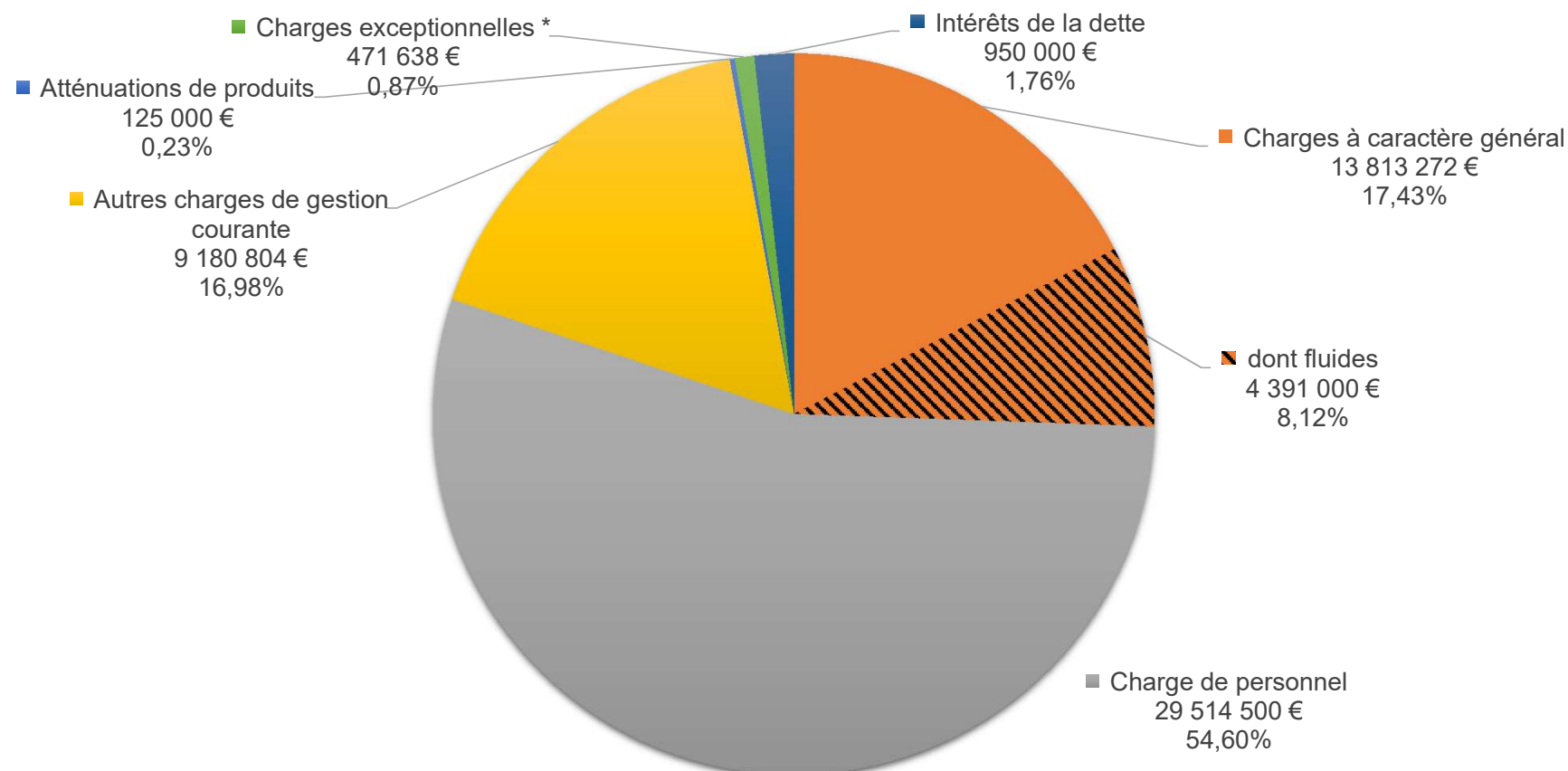
B-1 Evolution des dépenses de fonctionnement

Augmentation maîtrisée des dépenses de fonctionnement 1,34 % au global mais fortement impactée par les évolutions des cours des molécules de gaz et d'électricité : (+793k€).

Evolution dépenses de fonctionnement	BP 2021	Projet BP 2022	Variation	%
Charges à caractère général (chapitre 011)	12 687 664 €	13 813 272 €	1 125 608 €	8,87%
Charge de personnel (chapitre 012)	29 287 580 €	29 514 500 €	226 920 €	0,77%
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	9 766 056 €	9 180 804 €	- 585 252 €	-5,99%
Atténuations de produits	120 000 €	125 000 €	5 000 €	4,17%
Total dépenses de gestion	51 861 300 €	52 633 576 €	772 276 €	1,49%
Charges exceptionnelles *	427 931 €	471 638 €	43 706 €	10,21%
Total dépenses de fonctionnement hors dette	52 289 231 €	53 105 214 €	815 982 €	1,56%
Intérêts de la dette	1 000 000 €	898 550 €	- 101 450 €	-10,15%
Total dépenses de fonctionnement	53 289 231 €	54 003 764 €	714 532 €	1,34%

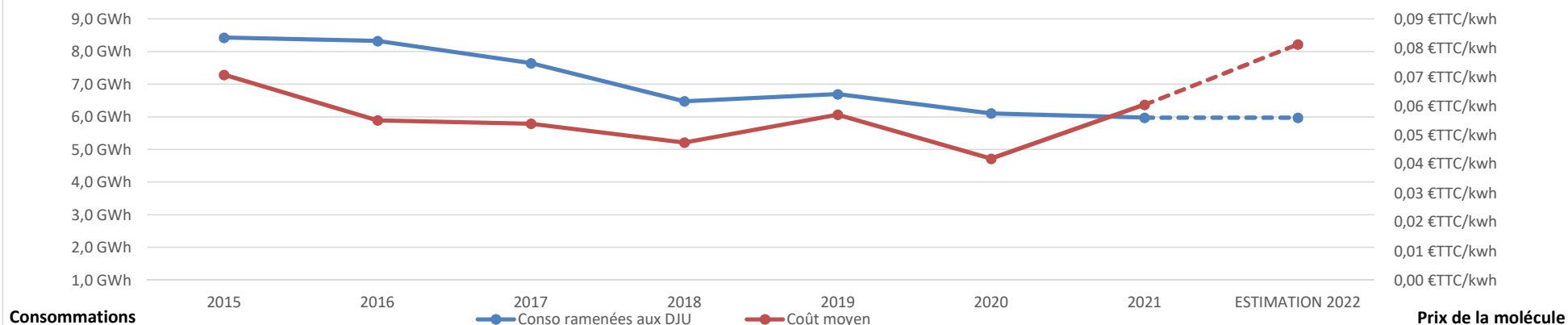
* Y compris les provisions (68)

Structures des dépenses de fonctionnement

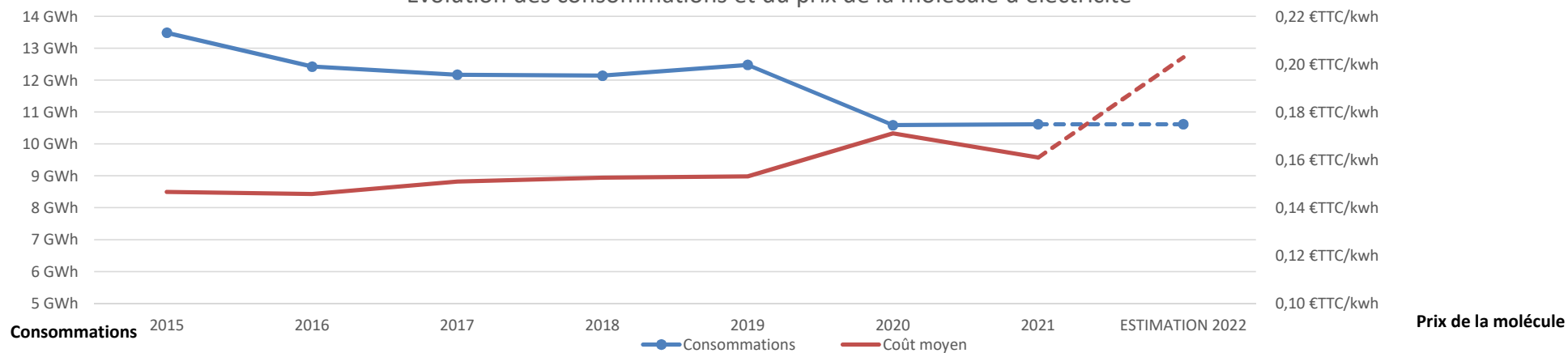


Evolution des fluides 2015-2022

Evolution des consommations standards et du prix de la molécule de gaz



Evolution des consommations et du prix de la molécule d'électricité



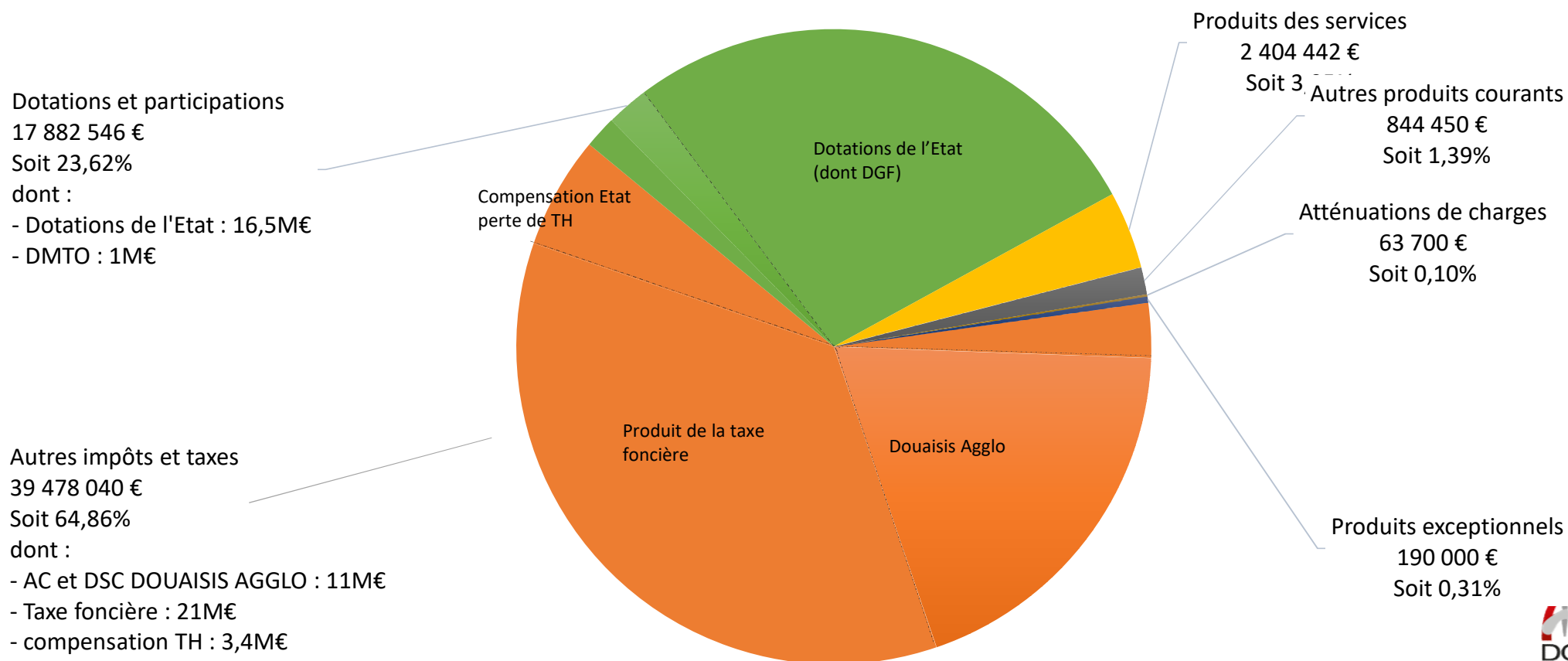
B-2 Evolution des recettes de fonctionnement

Une augmentation des recettes de fonctionnement dynamisée par l'évolution forte des bases fiscales et le dynamisme des droits de mutation.

Evolution recettes de fonctionnement	BP 2021	Projet BP 2022	Variation	%
Impôts et taxes	38 351 731 €	39 478 040 €	1 126 309 €	2,94%
Dotations et participations	17 519 196 €	17 773 546 €	254 350 €	1,45%
dont DGF	14 565 000 €	15 283 000 €	718 000 €	4,93%
Produits des services	2 527 068 €	2 396 442 €	- 130 626 €	-5,17%
Autres produits courants	894 542 €	844 450 €	- 50 092 €	-5,60%
Atténuations de charges	63 700 €	63 700 €	- €	0,00%
Total recettes de gestion	59 356 237 €	60 556 178 €	1 199 941 €	2,02%
Produits exceptionnels	291 000 €	180 000 €	- 111 000 €	
Total recettes de fonctionnement	59 647 237 €	60 736 178 €	1 088 941 €	1,83%

* Y compris les produits financiers divers (76 - 78)

Structures des recettes de fonctionnement

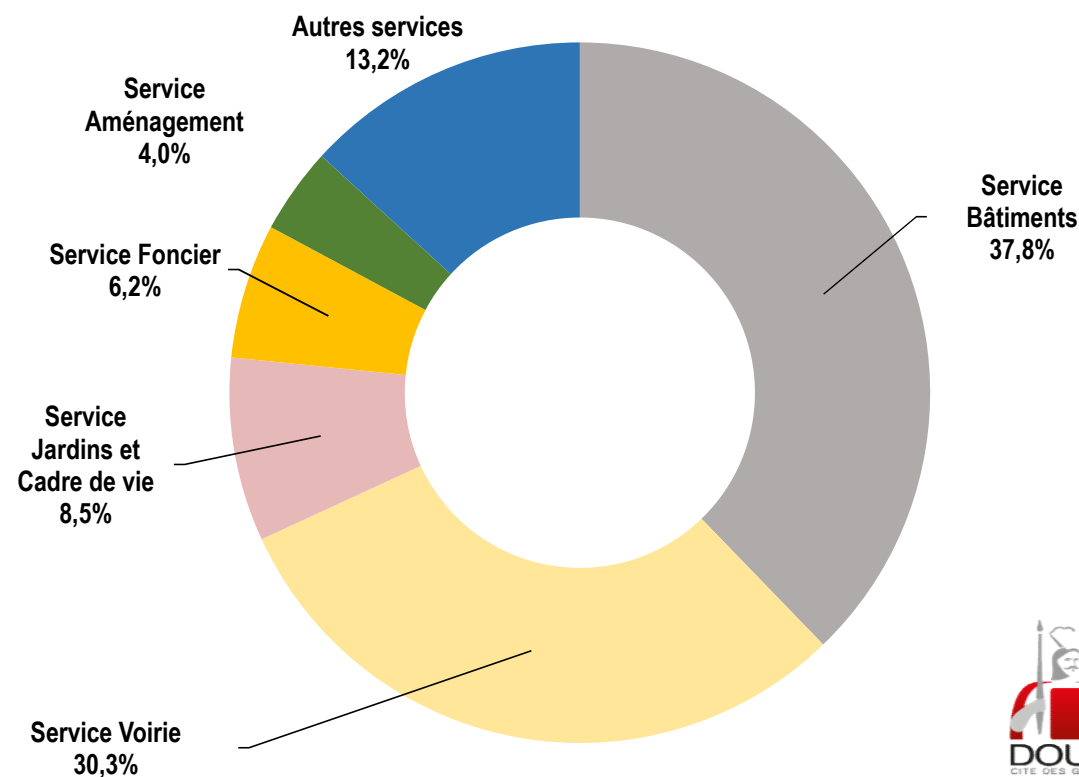


B-3 L'investissement 2022 : Présentation globale.

Le budget 2022 par grandes directions

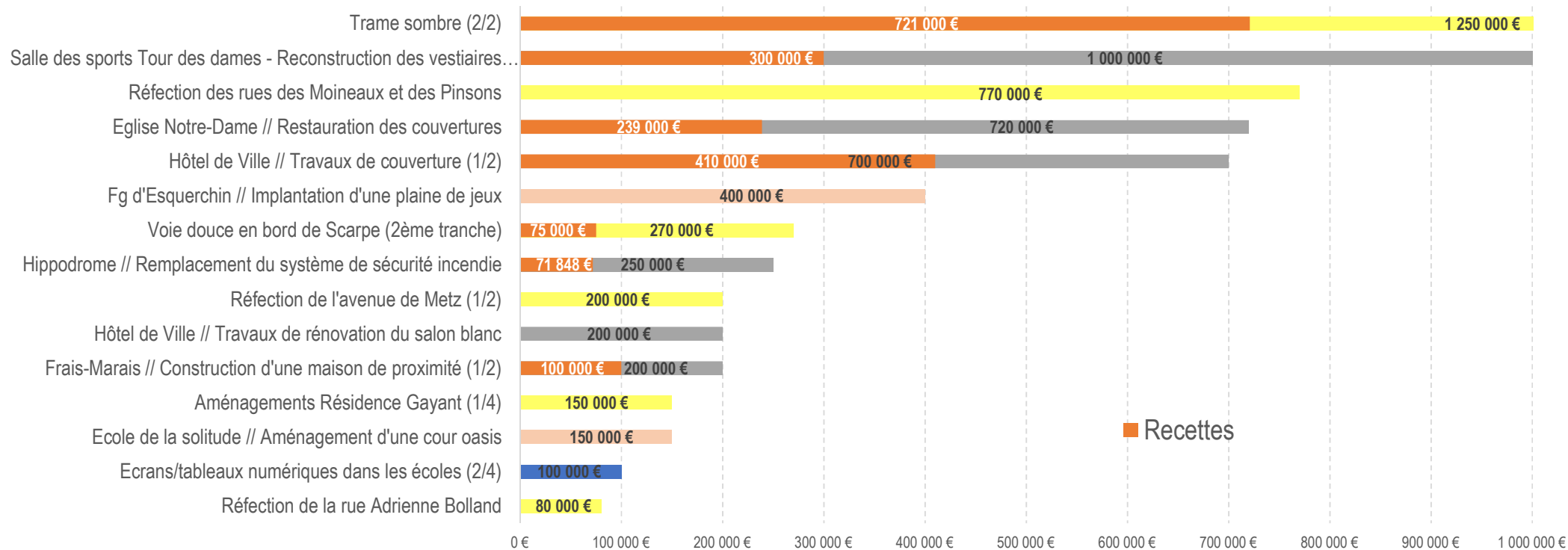
	2022	
	Dépenses	Recettes
Service Bâtiments	4 549 950 €	1 140 848 €
Service Voirie	3 655 000 €	796 000 €
Service Jardins et Cadre de vie	1 021 000 €	235 000 €
Service Foncier	750 000 €	0 €
Service Aménagement	479 375 €	102 500 €
Autres services	1 588 567 €	1 160 975 €
Total	12 043 892 €	3 435 323 €

Répartition du budget 2022

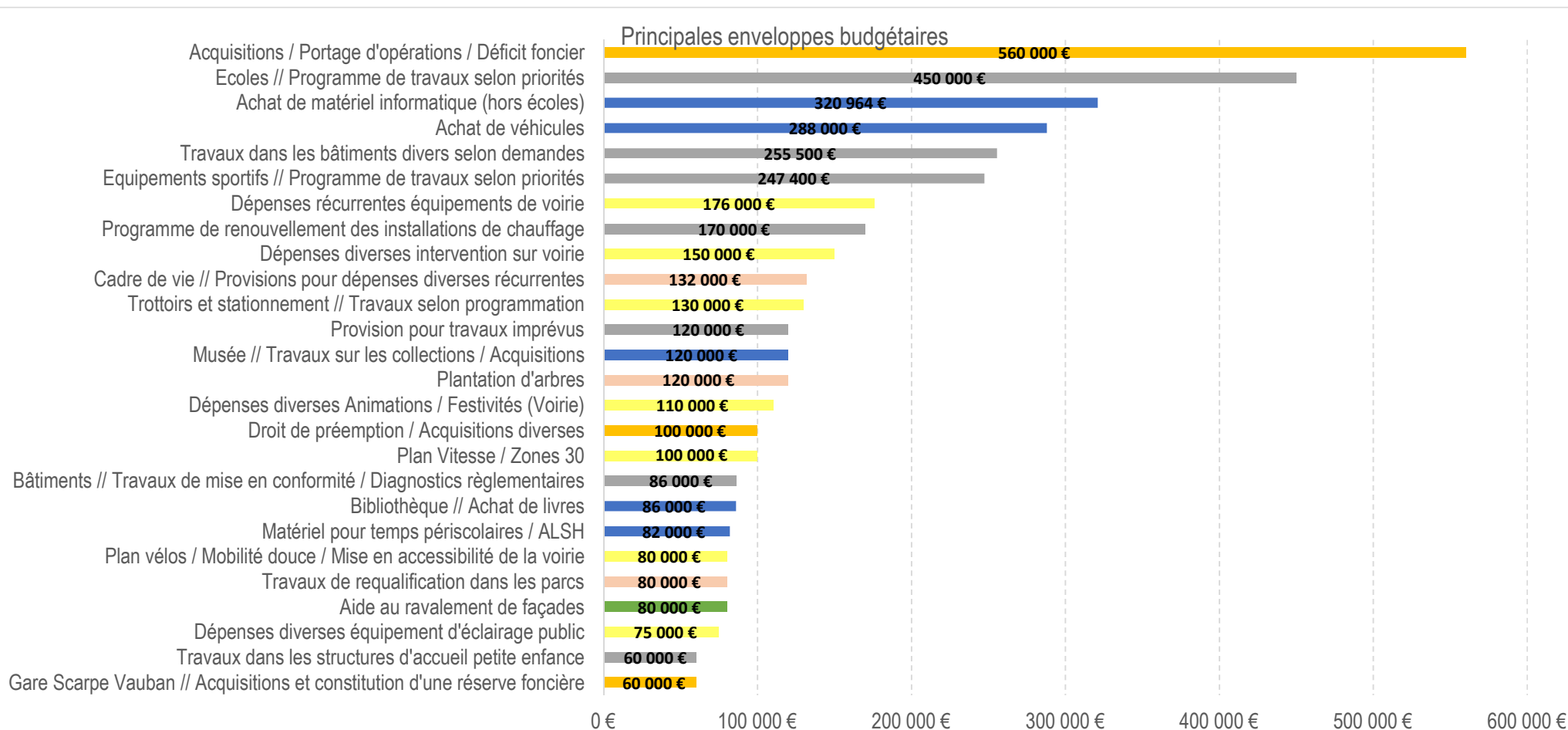


L'investissement 2022 : principales opérations

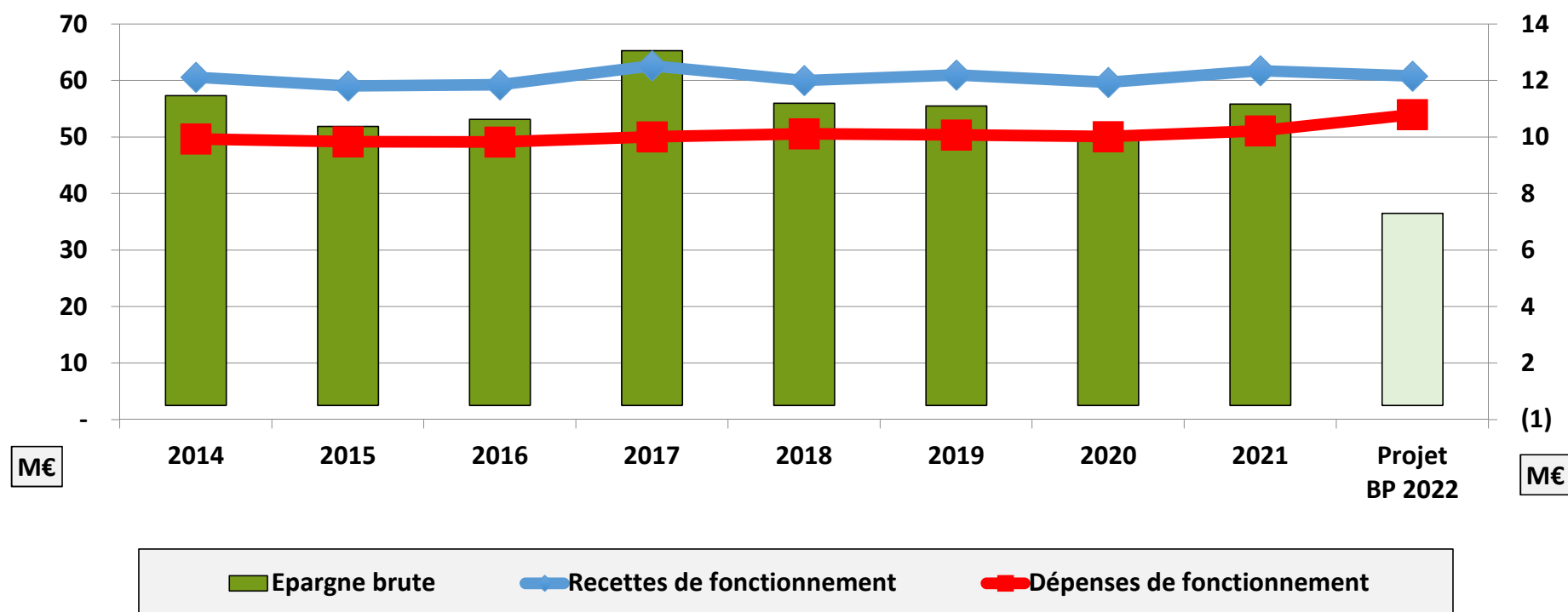
Opérations majeures du BP2022 (54% du budget global)



L'investissement 2022 : Principales enveloppes budgétaires



C- Evolution de l'épargne brute



IV - LES AUTRES ÉLÉMENTS DU DOB

A- Structure et gestion de la dette

1- Evolution de la dette

Pour faire face aux dépenses d'équipement du PPI 2020/2026 réalisées en 2021, les inscriptions au budget primitif étaient de :

15,15 Md'€ de dépenses d'équipement nouvelles,

5,3 Md'€ de dépenses d'équipement reportées sur restes à réaliser.

Le besoin de financement avait été estimé à 1Md'€ lors du vote du budget primitif 2021.

Compte tenu des retards d'exécution liés à la crise sanitaire, aux subventions perçues et à la vente de biens immobiliers, la ville a pu financer ses dépenses d'équipement sans recourir à l'emprunt.

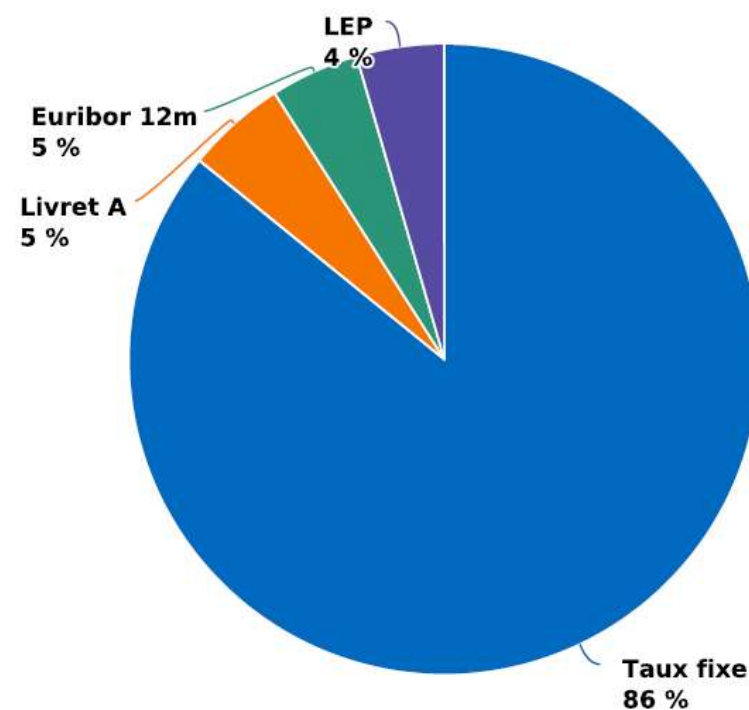
La ville s'est désendettée à hauteur de 3 633 031€ en 2021.

encours de dette 31/12/2021



2- Répartition de la dette de la ville par index

Répartition par index au 31/12/2021



3- Répartition de la dette de la ville par banque

Encours par banque

(date de visualisation : 31/12/2021)

Banque	Encours	Nombre de produits en vie	Poids
La banque postale	10 961 790,69 €	5	32,91%
Société de Financement Local	10 181 189,52 €	5	30,57%
Société Générale	3 600 000,00 €	1	10,81%
Caisse des Dépôts et Consignations	3 191 666,57 €	3	9,58%
Caisse d'épargne Nord France Europe	2 242 454,46 €	3	6,73%
Crédit Agricole de Nord de France	1 510 733,39 €	2	4,54%
Crédit Foncier	1 056 324,76 €	1	3,17%
Agence de l'Eau Artois Picardie	560 270,81 €	16	1,68%

Au 31/12, la dette de la ville de Douai était composée de 19 emprunts auprès de 7 établissements bancaires et de 16 avances remboursables auprès de l'Agence de l'eau pour un montant d'encours de 36 937 461 €.

4- Besoin de financement

Le cumul d'effets positifs sur le budget conduira la ville à ne pas solliciter d'emprunt pour financer les dépenses d'équipements 2022 :

- La mise en œuvre d'une culture de la recherche de financements sur nos actions
- La dynamique des recettes foncières en 2021 :
 - droits de mutation à titre onéreux
 - produits de la taxe d'aménagement
 - cessions immobilières
- La régularisation de recettes concernant des exercices antérieurs
- Le taux de subventionnement pour les dépenses d'équipements réalisées est de 32,82% en 2020 et 37,89% en 2021

B- Structure et évolution des effectifs communaux

Effectifs

	1 ^{er} janvier 2021		1 ^{er} janvier 2022	
	Poste	ETP	Poste	ETP
A	92,00	79,96	91,00	79,23
B	107,00	97,06	106,00	98,00
C	465,00	435,08	465,00	436,55
TOTAL	664,00	612,10	662,00	613,78

Mouvements du personnel

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
flux de sortie							
départ à la retraite	19	12	23	26	24	24	22
mutation	2	1	5	8	7	9	11
disponibilité, congé parental	3	1	3	4	1	4	1
départ en détachement				1	2		0
fin de détachement						2	0
démission	1	2				4	4
fin de contrat	2				2	2	3
décès	2	1	2		1	4	4
licenciement	1	1	1				0
autre			1		1	1	0
total sorties	30	18	35	39	38	50	45
flux d'entrée							
création		5	5	1	4	9	13
remplacement					34	34	30
supprimé					4	4	2
contrat de projet							5

Eléments de rémunération

- Etat des avantages en nature 2021 :

Intitulé		Nombre
1	Nourriture	9339 repas
2	Logement	18
3	Véhicules achetés	12
4	Véhicules loués	8
5	Les outils de communication	0

- Etat des bonifications indiciaires (NBI) au 1^{er} janvier 2022 :

TYPES DE NBI		Nombre d'agents
1	Fonctions de direction, d'encadrement assorties de responsabilités particulières	60
2	Fonctions impliquant une technicité particulière	19
3	Fonctions d'accueil à titre principal	95
4	Fonctions impliquant une technicité et une polyvalence particulières liées à l'exercice dans certaines collectivités ou dans leurs établissements publics assimilés	2
5	Fonctions éligibles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville	31
TOTAL		207

Temps de travail

Temps de travail hebdomadaire : 39 heures sur 5 jours.

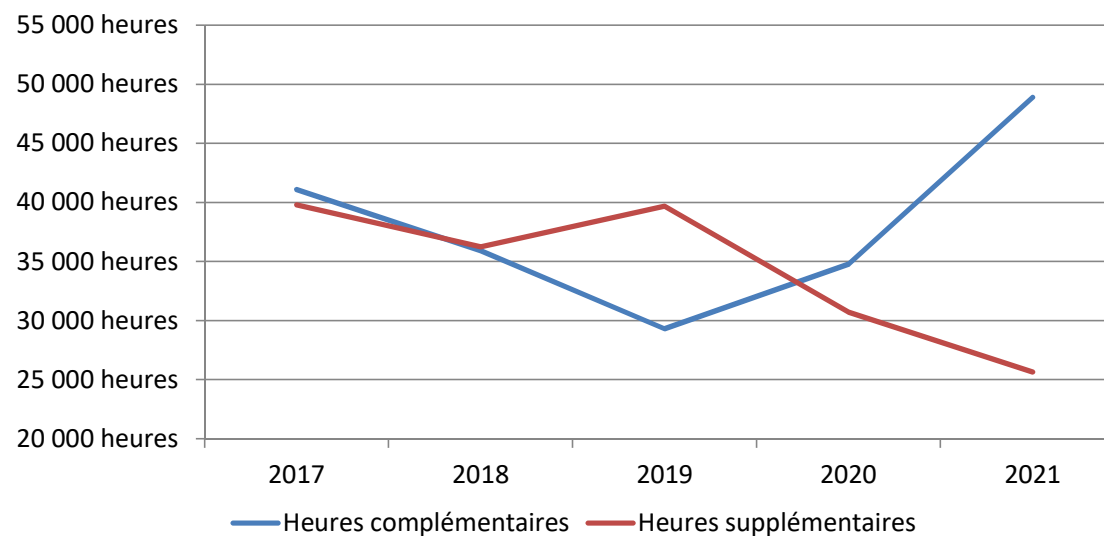
Nombre de jours moyen travaillés : 206 jours.

➔ soit un temps de travail annuel de 1 607 heures.

Evolution des heures supplémentaires et complémentaires

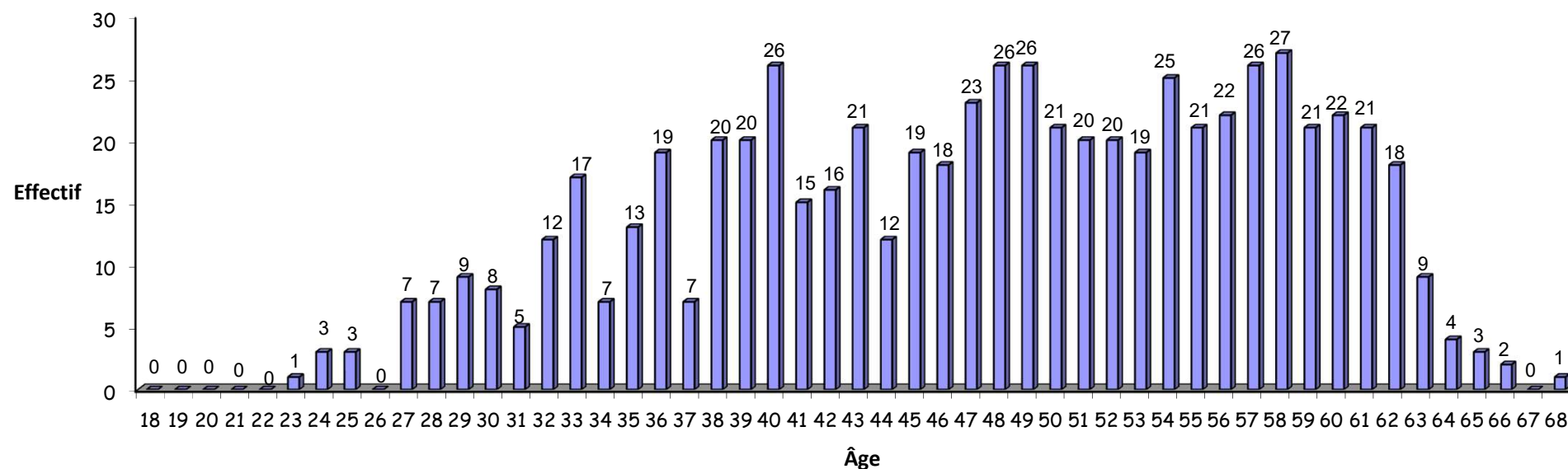
Soit un coût pour la ville de :

- heures supplémentaires : 554 k€
- heures complémentaires : 532k€



Pyramide des âges

Pyramide des âges de la ville au 31/12/21



Budget politique ressources humaines* : +0,48%

1- Des augmentations budgétaires qui s'imposent à la ville :

- Le contexte national :
 - les réformes statutaires (reclassement des catégories C, augmentation du SMIC horaire...)
- Des évolutions mécaniques :
 - avancements d'échelons : + **120k€**
 - organisation des élections : **30k€ / tour**

* Inclus les chapitres budgétaires 011, 012 et 65

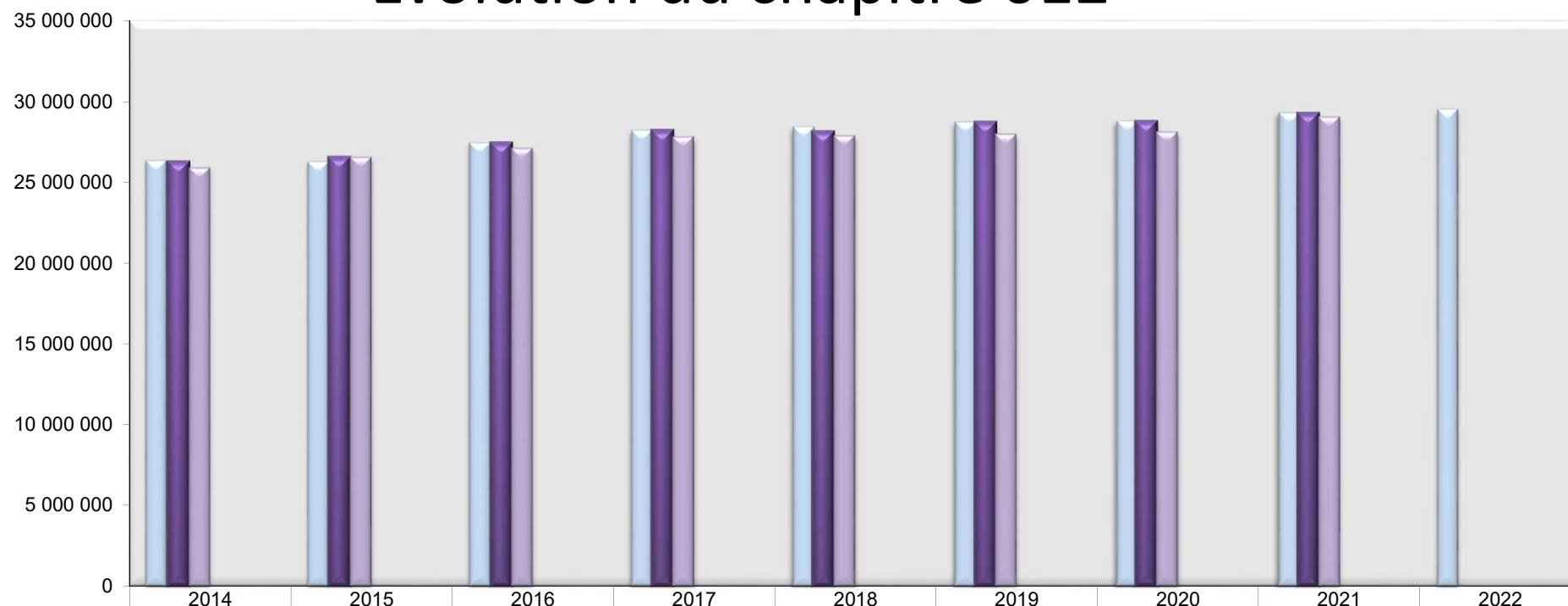
2- Des évolutions budgétaires décidées par la ville :

- la création de 7 postes permanents : **150k€**
- valorisation de l'emploi pour les jeunes : contrats PEC (6), services civiques (5), apprentissage (10) : **150 k€**
- développement des garderies et restauration scolaire : **+ 60K€**
- les avancements de grade et promotions internes : **40k€**
- la poursuite des actions en faveur du « Bien-être au travail » : **6k€**
- l'augmentation du budget formation de **10k€** (PSC1, SST, permis, formations extincteurs, accompagnement des agents de la DEEJ)

Au global, l'évolution des crédits inscrits sur l'ensemble des chapitres budgétaires concernés par des dépenses RH (011, 65 et 012) est de + 144 000€, soit +0,48% de BP à BP.

L'évolution budgétaire propre au chapitre 012 « charge de personnel » est de +229 000€, soit + 0,78%.

Evolution du chapitre 012



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BP Chapitre 12	26 335 000,00	26 264 000,00	27 439 500,00	28 206 000,00	28 431 000,00	28 719 000,00	28 772 000,00	29 275 000,00	29 504 000,00
BP+BS Chapitre 12	26 266 516,47	26 552 967,11	27 439 500,00	28 206 000,00	28 116 549,18	28 719 000,00	28 759 000,00	29 272 400,00	
Réalisé Chapitre 12	25 886 163,44	26 552 417,10	27 100 705,77	27 802 424,77	27 879 651,79	27 973 775,29	28 108 731,69	29 036 517,61	
% d'execution BP+BS / CA	98,55	100,00	98,77	98,57	99,16	97,41	97,74	99,19	
% execution BP / CA	98,30	101,10	98,77	98,57	98,06	97,41	97,69	99,19	
% Evolution BP / BP	3,17	-0,27	4,48	2,79	0,80	1,01	0,18	1,75	0,78